

QUESTION 3

Auteur PLR, par Philippe Germanier (suppl.) et Anne-Marie Sauthier-Luyet
Objet Où est le SAPEM sur le site internet du canton?

Lors d'une recherche sur le site internet du canton, sous administration, et que l'on va sur le Département de la formation et de la sécurité, on ne retrouve pas le Service de l'application des peines et mesures dans la liste des services bien qu'il figure sur l'organigramme avec le nom de son chef. Le grand public devrait avoir accès aisément au service et trouver les coordonnées des établissements.

Conclusion

Cette situation est-elle voulue et si oui pour quelles raisons?